



BAREME HONORAIRES TTC			
à ajouter au prix net vendeur			
pour obtenir le prix de vente du bien			
Biens à usage d'habitation et terrains applicables au 01/10/2018			
Honoraires fixes (Arrêté du 10/01/17 - Loi ALUR du 14/03/14)	Prix de vente net		Honoraires TTC
	de	à	
Les honoraires affichés sur ce barème doivent être "effectivement pratiqués" (l de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel	0 €	20 000 €	3 000 €
	20 001 €	40 000 €	4 000 €
	40 001 €	60 000 €	5 000 €
La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF (Arrêté du 10/01/2017)	60 001 €	80 000 €	6 000 €
	80 001 €	100 000 €	7 000 €
	100 001 €	130 000 €	8 000 €
	130 001 €	160 000 €	9 000 €
	160 001 €	190 000 €	10 000 €
Une remise commerciale sur les honoraires de base pourra être appliqué mais ne pouvant excéder à 15 % 1° Aux mandats semi-exclusifs et exclusifs 2° Aux biens particuliers liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente 3° En fonction d'offres commerciales ponctuelles	190 001 €	220 000 €	11 000 €
	220 001 €	250 000 €	12 000 €
	250 001 €	280 000 €	13 000 €
	280 001 €	310 000 €	14 000 €
	310 001 €	340 000 €	15 000 €
Pour les biens neufs en VEFA, le barème appliqué sera celui du promoteur selon le mandat de commercialisation signé entre les parties	340 001 €	370 000 €	16 000 €
	370 001 €	400 000 €	17 000 €
	400 001 €	450 000 €	18 000 €
	450 001 €	500 000 €	20 000 €
Pour les délégations de mandat, les honoraires appliqués seront inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire	500 001 €	550 000 €	22 000 €
	550 001 €	600 000 €	24 000 €
	600 001 €	650 000 €	26 000 €
Les honoraires seront à la charge du propriétaire vendeur	650 001 €	700 000 €	28 000 €
	700 001 €	750 000 €	30 000 €
Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique	750 001 €	800 000 €	32 000 €
	800 001 €	850 000 €	34 000 €
	850 001 €	900 000 €	36 000 €
Pour les mandats de recherche, le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandat, c'est-à-dire l'acquéreur	900 001 €	950 000 €	38 000 €
	950 001 €	1 000 000 €	40 000 €
	1 000 001 €	+	4%
Chaque mandataire est juridiquement indépendant			